

## **COMMUNIQUE AUGMENTATION DE CAPITAL BOA-BENIN**

La BANK OF AFRICA – BENIN ( BOA-BENIN ), société anonyme de droit béninois au capital de 6 300 000 000 francs CFA, ayant son siège à Cotonou, avenue Jean Paul II, 08 BP 0879 Cotonou, inscrite à la cote, procède à l'augmentation de son capital social par apport de numéraire.

Les renseignements relatifs à cette opération sont les suivants :

### **1. Cadre de l'opération**

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Banque, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2004, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, a décidé d'augmenter le capital social de la BOA-BENIN qui est actuellement de F.CFA 6 300 000 000 francs CFA divisé en 630 000 actions de 10 000 francs CFA chacune entièrement libérées, d'une somme de 700 000 000 F.CFA et de le porter ainsi à 7 000 000 000 F.CFA par la création de 70 000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 10 000 F.CFA.

Une demande de visa a été déposée au Conseil Régional de l'Epargne Publique et Marchés Financiers (CREPMF). Cette institution a donné son accord en date du 05 novembre 2004 sous le visa numéro OA/04-28.

### **2. Objectifs de l'opération**

L'augmentation de capital par apport en numéraire répond en particulier aux critères économiques suivants :

- l'accroissement des fonds propres de la Banque ;
- l'augmentation de la capacité à octroyer des crédits à long terme à des coûts compétitifs ;
- l'amélioration de la liquidité du marché : pour la BANK OF AFRICA- BENIN (BOA-BENIN), qui est une société cotée, cette opération augmentera le nombre de titres en circulation et donc les possibilités d'échange sur ceux-ci.

Pour garantir la solidité de ses fonds propres et pour conforter sa croissance actuelle et à venir, la BOA-BENIN se propose donc de réaliser cette augmentation de capital de 700 millions de FCFA qui portera son capital de 6,3 milliards de FCFA à 7 milliards de FCFA.

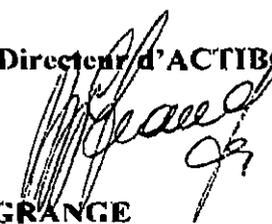
### 3. Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation : ..... 700 millions F.CFA
- Nombre de titres offerts : ..... 70 000 actions nouvelles.
- Valeur nominale de l'action : .... F.CFA 10 000
- Prix d'émission : ..... F.CFA 36 500
- Date de jouissance des nouvelles actions : 1<sup>er</sup> janvier 2004
- Droit préférentiel de souscription (DPS) : chaque actionnaire pourra exercer son droit de souscription à titre irréductible dans la limite d'une action nouvelle pour neuf (9) actions anciennes, sans rompu ni arrondi ;
- Valeur du DPS : elle sera publiée par avis, dans le Bulletin Officiel de la Cote.
- Période de négociation des DPS : La période de négociation des droits préférentiels de souscription sera de vingt (20) jours à compter de la fermeture des registres. Toutefois, la période de négociation peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin.
- La SGI mandataire : La BOA-BENIN a mandaté la SGI ACTIBOURSE pour la préparation et la réalisation de cette augmentation de capital.

La note d'information relative à cette opération est disponible à ACTIBOURSE et auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation de l'UEMOA.

Fait à Cotonou, le 5 novembre 2004

Le Directeur d'ACTIBOURSE

  
B. GRANGE